

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Replaces Version: 1 / CH

Date de révision: 29.09.14

Date d'impression: 29.09.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natrii benzoas pulvis

N° d'article 06583200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

pharmacie, additif pour aliments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319

Classification selon les Directives CE

Classification Xi, R36

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Date de révision: 29.09.14

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 29.09.14

P337+P313

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



irritant

Phrase(s) de risque

36 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

sodium benzoate

No. CAS	532-32-1			
No. EINECS	208-534-8			
Concentration		>=	50	%
Classification	Xi, R36			

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Eye Irrit. 2		H319	

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Date de révision: 29.09.14

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 29.09.14

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter la formation de poussières. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 3 - 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Date de révision: 29.09.14

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 29.09.14

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3; En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A; Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Protection des mains

Gants de protection
Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié

PVC

Épaisseur du gant >= 0.11 mm

La durée de pénétration >= 480 min

Matériau approprié Natural Latex

Épaisseur du gant >= 0.11 mm

La durée de pénétration >= 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection; Bottes

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
pH			
Valeur	9		
Concentration/H ₂ O	100	g/l	
température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	>	300	°C
Point d'ébullition			
Valeur		248	à 249 °C
Point d'éclair			
Valeur	>	100	°C
Inflammabilité			
Ne s'enflamme pas			
Pression de vapeur			

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Replaces Version: 1 / CH

Date de révision: 29.09.14

Date d'impression: 29.09.14

Valeur	<	0.01		hPa
température		20	°C	

Densité

Valeur		1.44		g/cm ³
--------	--	------	--	-------------------

Hydrosolubilité

Valeur		660		g/l
température		20	°C	

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow		-2.27		
---------	--	-------	--	--

Température d'inflammabilité

Valeur	>	500		°C
--------	---	-----	--	----

Décomposition thermique

Remarque		Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.		
----------	--	---	--	--

Viscosité

dynamique

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter****Décomposition thermique**

Remarque		Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.		
----------	--	---	--	--

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces		rat		
DL 50		3140		mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

évaluation effet irritant possible

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Mutagénicité

méthode		Ames test
Remarque		négatif

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Date de révision: 29.09.14

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 29.09.14

Toxicité reproductrice

méthode	Ames test
Remarque	négatif

Cancérogénicité

méthode	Ames test
Remarque	négatif

Specific Target Organ Toxicity (STOT)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Expériences issues de la pratique

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	484	mg/l
Durée d'exposition	96	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	90	%
Durée de l'essai évaluation	7	d
	Facilement biodégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

log Pow	-2.27
---------	-------

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Produit menace faiblement l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Nom commercial : Natrii benzoas pulvis

Numéro de la matière: 065832

Version : 2 / CH

Replaces Version: 1 / CH

Date de révision: 29.09.14

Date d'impression: 29.09.14

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

R-phrases listed in Chapter 3

36 Irritant pour les yeux.

Hazard statements listed in Chapter 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.